



Drive your Ambition

MAINTENANT CHEZ **cfao**
MOTORS

Mitsubishi | Partenaire de **CFAO Motors**



ECONOMIE

Pp.7,14

Crédit : les Togolais préfèrent les institutions de microfinances aux banques

Siège de FUCEC-TOGO



www.focusinfos.net

ACTUALITES

Pp.2,4

Gestion de la Covid-19 par le Togo, un cas d'école

CONSOMMATION

P.5

Pénurie et flambée des prix des œufs sur le marché



URBANISME

P.9

Permis de construire, mode d'emploi

REPORTAGE

P.13

A la découverte de la gamme de camions HINO by CFAO MOTORS



Editorial

Infos N°266 | Du 10 au 24 février 2021

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

LE CAR TOUJOURS EN PANNE

Quelques jours après sa création, le CNAP (Concertation nationale entre acteurs politiques) connaît déjà sa première défection. Après avoir émis des réserves dès l'annonce de la mise en place de ce nouveau cadre de discussions lancé entre majorité et opposition, le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) a décidé la semaine dernière, d'en claquer la porte. Raison officielle « solder la crise post-électorale ». Tel est en substance le contenu de la lettre de notification signée par le premier vice-président du parti, Yendouban Konlani envoyée au ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Payadowa Boukpepsi, pour lui signifier la « suspension de la participation du CAR au dialogue ».

Pourtant, tout avait bien commencé. Alors qu'aucun dialogue structuré entre pouvoir et opposition n'a plus eu lieu depuis celui organisé sous l'égide de la CEDEAO entre 2017 et 2018, et au lendemain de la débâcle électorale de l'opposition, désormais prise dans une léthargie dont l'ampleur reste inédite, empêtrée dans ses contradictions et ses conflits de leadership, les deux parties ont fini par prendre langue sur initiative du Gouvernement. Le prétexte fut celui de l'organisation des élections régionales. Mais il s'agit surtout de créer un cadre où auront lieu les discussions devant permettre une vie politique apaisée. L'essentiel n'étant d'ailleurs pas là, mais plutôt dans le fait que la classe politique togolaise se reparle de nouveau. Elle a, dans son écrasante majorité, compris cela : de l'UFC au NET, en passant par la CPP ou la très contestataire ANC, qui par la voix de son vice-président, a émis un a priori favorable vis-à-vis de l'initiative.

Dans ce contexte, en adoptant cette posture isolée de refus, le CAR se marginalise davantage. En effet, depuis les glorieuses 90 sanctionnées par de bons résultats aux premières législatives multipartites post-conférence nationale souveraine, le parti de feu Yawovi Agboyibo est tombé dans un cycle de défaites électorales, entretenues par des positions aussi illisibles qu'inopérantes. En courant d'abord derrière l'UFC considérée à l'époque comme une « formation radicale », ensuite derrière l'ANC qui lui a succédé sur ce positionnement, puis le PNP, le CAR a fini par perdre son identité voire son âme, brouillé son message et embrouillé ses sympathisants, pour avoir tourné le dos à l'idée sur laquelle il s'est construit : les progrès politiques se réalisent grâce au dialogue.

Sans tirer aucune leçon des échecs de sa nouvelle posture dont personne n'est dupe, la formation du « Bélier de Kouvé » a trouvé un nouveau lièvre derrière lequel faire la course au radicalisme : la Dynamique Kpodzro. Qui s'en est rapidement félicitée, presque heureuse de sortir enfin de son isolement. En continuant à emprunter cette voie sans issue et en l'absence désormais de sa figure emblématique, le CAR risque de demeurer encore longtemps (et pour toujours ?) en panne.

Gestion de la Covid-19 par le Togo, un cas d'école

✎ Esaïe EDOH

6 mars 2020. C'est la date à laquelle le Togo a enregistré son premier cas confirmé de Covid-19. Dès lors, le gouvernement a pris diverses initiatives pour limiter la propagation du virus dans le pays et gérer la pandémie. Presqu'un an après, alors que la gestion par le gouvernement de la crise sanitaire vient d'être une nouvelle fois saluée notamment par le think tank indépendant Institut Lowy, FOCUS INFOS fait une revue des mesures prises.

Dès la détection du premier cas de Covid-19, un décret présidentiel a mis en place le 3 avril 2020, l'organe interministériel de gestion de la crise sanitaire. Il s'agit de la Coordination Nationale de Gestion de Riposte au Covid-19 au Togo (CNGR Covid-19).

Cet organisme composé de représentants d'une douzaine de ministères, des services de santé des armées, des Ordres des médecins et pharmaciens, du secteur privé, a pour mission d'assurer la coordination interministérielle et la mise en exécution des décisions.

Il a également pour cahier de charge la centralisation et l'analyse de toutes les informations relatives à la pandémie, la conception des scénarii d'anticipation et de riposte.

Dans la foulée, le Centre Hospitalier Régional (CHR) Lomé - Commune a été réquisitionné pour assurer la prise en charge des cas contaminés.

Quant aux cas suspects, ils sont mis en quarantaine et suivis régulièrement par des médecins spécialisés, dans une dizaine de structures hôtelières préalablement réquisitionnées.

Face à la menace de ce nouveau virus et l'augmentation des cas confirmés et suspects, le gouvernement a décidé de la fermeture des lieux de cultes, écoles, universités et centre de formation à la date du 23 mars 2020.

Mais ils seront ouverts progressivement plus tard à partir du 15 juillet 2020. par contre les bars, centres de loisirs, discothèques furent interdits d'ouverture, de même que les rassemblements de plus de 15 personnes.

Outre la prise de ces dispositions, le 1er avril, le chef de l'Etat s'adressant à la nation sur la pandémie, a décrété l'état d'urgence sanitaire d'une durée de 3 mois et un couvre-feu sur l'ensemble du territoire national.



Médecin Col Djibril Mahamadou, coordonateur du CNGR

Cet Etat d'urgence a été repoussé deux fois de suite et est toujours en cours.

Le 9 juin 2020, le port obligatoire de masque de protection fut décrété sur l'ensemble du territoire. Pour faire respecter ces différentes mesures, le gouvernement a mis en place la force spéciale anti-pandémie (FOSAP/ Covid-19).

Composée spécialement de 5000 hommes dont des gendarmes, des policiers et des militaires, elle a été dissoute et a cédé sa place le 1er février dernier à une nouvelle structure dénommée Groupe Mixte de Surveillance anti covid-19 (GMS anti Covid-19), celle-ci a pour mission de sensibiliser et de procéder de façon pédagogique, à l'application des lois visant à limiter la propagation de la pandémie.

Placé sous la supervision de la coordination nationale de gestion et de la riposte (CNGR), le GMS anti Covid-19 est composé des personnels de forces de défense et de sécurité (600 hommes en tout) et des personnes issues de la population civile, notamment des volontaires des comités de développement villageois et de quartier.

Dans les préfectures, il sera placé sous la responsabilité des comités locaux de gestion de la riposte, qui adapteront ses actions à celles de la CNGR.

Le Groupe pourra par ailleurs déployer ses personnels partout sur le territoire en cas de besoin, pour y maintenir l'ordre public

Le bouclage des villes

Dans sa stratégie de lutte contre la Covid-19, le gouvernement a aussi décidé de la fermeture de ses frontières terrestres et aériennes avec les pays voisins.

Mais plus tard, les voies aériennes se rouvriront le 15 juin dans des conditions particulières de respects des mesures barrières.

En interne, l'Etat a procédé à la mise en quarantaine de certaines localités conformément à l'ampleur de la menace de la pandémie. La capitale, Lomé, sera la première ville concernée par cette disposition.

Elle fut bouclée à compter du 1er avril 2020 pour une durée de trois mois. Celles de Sokodé, Tchamba et Adjégré suivront à partir du 25 Août 2020 pour un mois.

Cette décision fut prise à la suite de l'enregistrement de plusieurs cas contaminés quelques jours après la célébration de la fête de Tabaski. Récemment, en début d'année, c'est la région des Savanes qui a été soumise au bouclage et à un couvre-feu.

(Suite à la page 4)

NOUVEAU!
TMoney

FOUNOUFA!

Avec le nouveau TMONEY, profitez d'un menu USSD plus simple, plus pratique, plus rapide et toujours plus sécurisé !



Gestion de la Covid-19 par le Togo, un cas d'école

(Suite de la page 2)

Des mesures d'accompagnement

Parallèlement à ces mesures de restriction, celles d'accompagnement des populations ont été également prises. Il s'agit notamment de la suppression pour 3 mois des frais d'électricité et d'eau pour les tranches sociales.

Pour soutenir les couches vulnérables et faire face financièrement à la pandémie, le Chef de l'Etat a lancé un fonds spécial Covid-19 de 400 milliards de francs CFA.

A la suite de la mise en place de ce fonds, un programme de transfert monétaire dénommé Novissi a été lancé en avril. Elle permet de soulager les familles vulnérables à hauteur de 12500 francs CFA par mois pour les femmes et 10500 francs CFA pour les hommes.

Ajoutées à ces mesures, des initiatives d'allègements fiscaux ont été prises en faveur des entreprises. Celles-ci ont bénéficié de la suspension de contrôles fiscaux et des pénalités de retard pour les



Le personnel soignant au chevet d'un patient de Covid-19

impôts qui arrivent à échéance au cours du 2^e trimestre et la revue des pénalités au profit des entreprises qui ont subi des contrôles fiscaux.

Couvre-feu de fin d'année

Pendant la période de fêtes de fin d'année, l'ensemble du territoire a été de nouveau mis sous couvre-feu du 20 décembre 2020 au 3 janvier 2021 entre 22 heures et 5 heures à Lomé et 23 heures à 5 heures dans les autres villes du

pays. Les habituels cultes de réveillons ont été suspendus. Les lieux de réjouissance sont ordonnés de fermeture. La foire d'exposition fut interdite et la quinzaine commerciale s'était organisée dans la sobriété.

Ces mesures ont eu un impact positif. « On aurait connu une explosion des cas de contamination sans ces dispositions » a déclaré le Coordonnateur du Comité de riposte, le Colonel Djibril Mahamadou.

Une gestion saluée

Comparativement au pays de la sous-région ouest-africaine, le Togo a été moins touché par la pandémie. Que ce soit le nombre de cas confirmés, actifs, décédés ou guéris, le Togo s'en sort mieux. Ce qui lui a valu l'occupation de la première place dans l'espace CEDEAO, 2^e en Afrique derrière le Rwanda et 15^e au plan mondial, dans le rapport de l'Institut Lowy, un think tank indépendant, sur la gestion de Covid-19.

Bien avant ce classement, des Organisations internationales ont salué la gestion de la pandémie au Togo. C'est l'exemple de la Banque mondiale qui a félicité le pays pour sa réactivité face à la crise sanitaire.

« La réponse du Gouvernement a été vigoureuse et rapide au travers d'un ensemble d'interventions ciblées pour protéger la vie, soutenir les ménages les plus vulnérable et les entreprises », a indiqué l'institution dans son Rapport sur la situation économique de notre pays,

publié le mardi 8 septembre 2020.

« La gestion de la crise au Togo a été remarquable » a reconnu pour sa part Dr Diallo Fatoumata Binta Tidiane, Représentante Résidente de l'OMS Togo. La France pour sa part, à travers son ex-ambassadeur au Togo, Marc Vizy, a relevé « le professionnalisme dans la gestion de la crise au Togo ». « Si la catastrophe que certains redoutaient ne s'est pas produite, c'est grandement au sérieux avec lequel les autorités togolaises ont travaillé que nous le devons », a déclaré le diplomate Français.

« L'initiative Novissi, réponse togolaise au Covid-19 via le canal direct de transferts de ressources, valide le fait qu'avoir travaillé en amont sur les circuits de micro-crédits et de transferts monétaires, a permis au Gouvernement de répondre rapidement à des besoins financiers immédiats » a souligné l'économiste togolais Kako Nubukpo.

A la date du 6 Février, le Togo totalise 5436 cas contaminés pour 4535 guéris 70,86%, 79 décès soit 2,40% et 822 actifs, soit 26,74%.



**MITSUBISHI
MOTORS**
Drive your Ambition

Le plaisir d'offrir* !!



à partir de
13.290.000 F_{NET}

*Offre valable du 03 au 14 Février 2021 et pour toute commande prise dans l'intervalle de cette période



Pénurie et flambée des prix des œufs sur le marché

Charles KOLOU

Manger un œuf à Lomé devient presque un luxe depuis quelques semaines. Et pour cause, son prix flambe. En quelques semaines, il a augmenté en moyenne de 50 à 75% sur les tables des restaurateurs de rues et les maquis. Le plateau de 30 œufs connaît également une hausse exponentielle. Quelles sont les différents prix de l'œuf sur le marché ? Quelles en sont les principales causes ? Quelles approches de solutions ? **Éléments de réponses.**

Le prix de l'œuf est en hausse depuis début janvier. La tendance reste la même en ce mois de février. De fait, le prix de 3 œufs frais qui était en moyenne de 250F CFA est désormais passé à 300, 350, voire 400 FCFA selon la forme des œufs chez les détaillants. Chez les restaurateurs de rues, l'unité de l'œuf est passé de 100FCFA à 125FCFA et à 150 l'unité.

« Le prix de l'œuf que je consommait chez la vendeuse de riz, est subitement passé de 100 à 150FCFA depuis quelques semaines », confirme Anicet Aliko.

Dans les cafétérias, pour s'offrir une omelette, il faudrait déboursier au minimum 200 FCFA contre 150 FCFA, il y a encore quelques mois. Globalement, la hausse est de 50 à 75% selon les endroits et les types d'œufs achetés.

Quant aux plateaux d'œufs, ils connaissent aussi la même tendance, avec une hausse variant entre 50 et 75% selon les produits. « Avant décembre, les œufs se négociaient à 1800, 1900, 2000 F CFA chez les grossistes. En décembre il y a eu une légère hausse. Celle-ci s'est renforcée depuis quelques semaines et les œufs me sont désormais livrés à 2 300, 2500, 2600, 2700 voire 3000 FCFA », confie Théa Kotchayé, revendeuse d'œufs à Lomé.

Coronavirus

Plusieurs facteurs expliquent la pénurie et la hausse des prix des œufs sur le marché. Ils s'agit en premier d'une pratique ancienne soit-elle et conseillé pour l'élevage de poules. De fait, les propriétaires de fermes de production d'œufs procèdent généralement au renouvellement de leurs poules pondeuses durant le mois de décembre.

« Les poules ont en moyenne une année de ponte efficace et selon l'entretien d'autres peuvent atteindre 14 mois de ponte. A la



Des plateaux d'œufs

fin de cette période, les poules sont vendues et l'on procède à l'achat de nouvelles poules. Et comme les fêtes de fin d'année sont celles de grandes consommations de viandes, la majorité des éleveurs préfèrent faire la réforme pendant cette période pour mieux vendre. En conséquence la ponte diminue et la pénurie s'installe sur le marché », explique Hervé Tchamsi, directeur exécutif de l'ONG ASDI, également agri preneur. En plus de cette stratégie de renouvellement des poules qui rentre dans les bonnes pratiques, plusieurs éleveurs évoquent la pandémie de Covid-19 à l'origine de la fermeture des frontières. En effet, les éleveurs de poules pondeuses importent presque la quasi-totalité des poussins.

« Les éleveurs togolais ne disposent pas des parentaux qui pour leur fournir suffisamment de poussins. Car, disposer des parentaux demande de gros investissements. De fait, nous faisons généralement les commandes dans d'autres pays. Mais avec l'apparition de la Covid-19, nous ne parvenons plus à le faire du fait de la fermeture des frontières », explique Sessinou Félix, éleveur.

Par ailleurs, cet éleveur évoque l'apparition de la grippe aviaire dans certains pays européens comme l'une des raisons n'ayant pas permis un renouvellement des poules pondeuses.

« Je suis dans la production des œufs depuis pratiquement plus de 20 ans. Il faut dire que cette

année est une année exceptionnelle. Le Togo n'a pas de parentaux et tous les poussins et œufs à couver proviennent de l'extérieur. Avec Covid19, aucun avion ne venait et donc depuis février-mars, aucun poussin n'est rentré au pays et c'est à partir du mois d'Octobre qu'on a eu une petite ouverture. Malheureusement, la grippe aviaire a surgi, ce qui a impacté fortement la filière », confirmait à Agridigitale, Dr. Kossi Mabalou, promoteur d'une ferme.

Un jeu de prix orchestré par les grossistes ?

La hausse des prix ne serait pas forcément liée à une pénurie des œufs dans les fermes de productions. Le mécanisme de fixation de prix n'étant pas réglementé du fait de l'inexistence d'un syndicat, les prix sont fixés de façon libérale. « Le prix des œufs n'a pas connu une véritable augmentation au niveau des éleveurs. Ces prix sont restés standards. Les plateaux varient entre 1700, 1800, 1900 ou 2000 », explique Hervé Tchamsi.

Pour lui, la hausse de prix est orchestrée par les grossistes et les détaillants dans leur désir de se procurer davantage de bénéfices.

« Le problème se situe au niveau des grossistes et des détaillants. En contact direct avec les fournisseurs et les consommateurs, et ayant fait le constat de la pénurie d'œufs chez les éleveurs, les grossistes ont choisi d'augmenter les prix. Si le grossiste qui par exemple avait 100 plateaux

par semaine n'a maintenant que 50, il a tendance à augmenter le prix du plateau et le détaillant voulant aussi faire sa marge de bénéfices l'augmente à son tour. Au final, cela conduit à une hausse du prix à la consommation », détaille-t-il.

Dans cette situation, les éleveurs sortent grands perdants du fait de l'augmentation dans le même contexte des denrées alimentaires notamment le maïs, dont le prix de sac de 100 kilogrammes est déjà passé à 24 000 FCFA tout comme le soja qui connaît une pénurie.

« Tous les ingrédients qui entrent dans la composition de l'alimentation des poules ont augmenté. Qu'il s'agisse du concentré, des tourteaux, les coquilles du Leucaena ou de la farine de poissons », se plaint cet éleveur.

Toutefois, nuance M. Félix Sessinou, la fixation des prix des plateaux est influencée par la demande et le prix des ingrédients. Ce dernier reconnaît une augmentation des prix dans les fermes en cette période pénurie.

« La hausse du prix n'est pas à notre niveau. C'est depuis les fermes d'élevage. Les prix ont connu une hausse dans les fermes et c'est plus difficile d'avoir des œufs comme à l'accoutumée » se défend Gisèle, revendeuse d'œufs au quartier Totsi.

Financer le secteur et se rendre autonome

Les acteurs de la filière de productions des œufs s'accordent à dire que l'un des principaux handicaps à rendre prospère la filière reste leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur en acquisition de poussins de poules pondeuses.

« La solution à la pénurie à laquelle nous faisons face est que le Togo dispose des parentaux en de très grandes quantités », soutient notre éleveur.

Selon lui, la disponibilité de parentaux devra être accompagnée de celle de spécialistes bien formés, ainsi que d'un soutien financier aux éleveurs.

« Notre secteur manque de soutiens financiers. Il faudrait que l'Etat nous accompagne à disposer de parentaux ou à avoir à disposition et à quantité suffisante des œufs à couver ; mais aussi dans la formation des acteurs et des vétérinaires spécialisés. Il faut que notre filière soit redynamisée », plaide-t-il.

En outre, les éleveurs de poules pondeuses devraient se regrouper en un syndicat ou en un groupement/société coopérative pour défendre leur intérêt et œuvrer à une restructuration du secteur.

..... Ets
Marianne Fashion
 hug PROSECCO CIPRIANI BELLINI CIPRIANI
NOUVEL ARRIVAGE
 91377799 / 90060260 / 98959646

OHADA & Responsabilité Sociétale des entreprises

Comment faire de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), un espace intégré le plus socialement responsable. Tel est l'objet d'une tribune publiée par plusieurs personnalités, dont notamment le Pr Emmanuel Sibidi Darankoum, secrétaire permanent de l'OHADA et Patrice Anato, député français de la République en Marche, d'origine togolaise. FOCUS INFOS vous propose in extenso cette tribune.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est-elle soluble dans l'OHADA ? Ces dernières années, les perspectives économiques sur le continent africain n'ont cessé de s'améliorer. L'OHADA y a joué un rôle clé en établissant un cadre juridique partagé par 17 pays propice à la sécurisation des investissements.

La crise sanitaire que nous traversons a confirmé la meilleure capacité de résilience des entreprises présentant de bonnes performances sociales, environnementales et de gouvernance. A ce jour encore embryonnaire, l'intégration de la RSE dans les différentes business practices nationales africaines, est devenue un défi plus que jamais essentiel. L'OHADA entend y contribuer pour rendre les sociétés africaines plus inclusives, tendre vers moins d'impact environnemental et toujours plus de développement sociétal.

Pour le relever, plusieurs chantiers propres aux spécificités africaines se profilent. Rappelons que l'Afrique compte 27% d'entrepreneurs qui génèrent environ 12 à 14% du PIB du continent. Ce leadership féminin fait cependant face à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles l'accès au financement ou aux organes de gouvernance des entreprises. Intégrer dans nos lois des exigences de RSE constituerait un levier pour une meilleure intégration des femmes au sein des entreprises et diversifier la



vision managériale dans nos territoires.

Le développement du secteur minier doit, lui aussi, intégrer résolument ces enjeux. Qu'il s'agisse de préserver la biodiversité ou du respect des droits humains, les activités extractives qui structurent nombre de nos territoires sont souvent mises à l'épreuve. Le défi consiste à garantir la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux liés à ces activités et les pistes d'innovations réglementaires ne manquent pas. Cela peut passer par des exigences de gouvernance garantissant l'implication des parties prenantes ou l'optimisation de l'impact de la fiscalité extractive dans les territoires contributeurs.

L'économie circulaire constitue également un levier stratégique, vecteur d'innovation et d'amélioration de la

compétitivité des entreprises en optimisant l'utilisation des ressources et des matières premières. L'intégration de ces fondamentaux dans un espace normatif comme l'OHADA contribuerait fortement à la transition vers ce type d'économie, facteur d'investissements durables pour la région.

Il est aussi primordial qu'un principe de vigilance soit déployé à minima afin d'assurer une prévention et gestion appropriées des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Elle pourrait se traduire notamment par l'établissement d'un devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre vis-à-vis de l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

L'OHADA, en tant que cadre réglementaire de référence, se doit donc de construire des obligations RSE adaptées

aux territoires concernés. Mais pour prospérer, ces mutations normatives devront s'accompagner d'un effort de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes.

exigences européennes, le déploiement de la RSE au sein de l'OHADA permettrait sans aucun doute d'améliorer la qualité de leurs relations économiques avec l'Europe.

Ce nouveau cadre normatif, favorable aux investissements durables, est à la portée du continent. Sans compter que la révolution numérique est une alliée de choix pour relever ces défis !!! En offrant des solutions notamment d'e-gouvernance, elle stimule les dynamiques de transparence dans les choix de politiques publiques. En mobilisant ce potentiel, les pays membres de l'OHADA se mettraient en situation de répondre ainsi aux fortes attentes citoyennes, mais aussi à celles des acteurs économiques et des investisseurs.

Décideurs publics, entreprises et communautés locales, tout le monde devra y trouver son intérêt bien compris.

Il en va du renforcement de la compétitivité des entreprises africaines ! Au vu de la multiplication de nouvelles

Intégrer toujours plus les enjeux de RSE dans l'OHADA, c'est donc doter cet espace juridique unique d'une boussole propice à générer un développement économique durable et inclusif au bénéfice notamment de populations et de la biodiversité.

Qu'est-ce que l'OHADA ?

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est née du Traité relatif à l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice).

Celui-ci tend à remédier à l'insécurité juridique existant dans les Etats parties. Il remplace dans les pays signataires des textes devenus obsolètes, datant pour la plupart de l'époque coloniale et ne correspondant plus aux réalités économiques contemporaines.

OHADA restaure aujourd'hui la confiance des investisseurs et facilite les échanges entre les Etats Parties. A ce jour, dix-sept (17) Etats sont membres de l'OHADA qui dépasse les frontières de la zone franc : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, la

Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée-Equatoriale, le Mali, le Niger, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo

Les règles de droit matériel communes aux Etats membres de l'OHADA sont contenues dans des Actes Uniformes, adoptés par le Conseil des Ministres.

A ce jour, plusieurs Actes uniformes ont déjà été adoptés et, pour certains, révisés dont le Droit commercial général, le Droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Droit des sûretés, les Procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, les Procédures collectives d'apurement du passif, le Droit de l'arbitrage, l'Organisation et l'Harmonisation de la comptabilité des entreprises, les Contrats de transport de marchandises par route, les Sociétés coopératives.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 51 21 08 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**
Edem QUIST
Wilfried ADEGNIKA
Charles KOLOU

Nana GARBA
Esaïe EDOH

• **Distribution**
Damali

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237 / 99587773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 90 11 05 06
+228 22 51 21 08
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

CREDIT :

Esaië EDOH

Les Togolais préfèrent les institutions de microfinances aux banques

Pour obtenir un prêt et financer la réalisation de leurs projets, dans le cadre de l'entreprise ou à titre personnel, beaucoup de Togolais se tournent vers des institutions financières, notamment les banques et les microfinances. Mais les conditions d'accès souvent compliquées pour les premières, obligent les candidats aux prêts à adopter les secondes ; accordant ainsi aux microfinances leur préférence.

Banques, microfinances et sociétés de crédit-bail constituent pour l'essentiel les institutions financières dans notre pays. Les dernières, plus récentes, sont encore relativement moins connues que les deux premières. Celles-ci offrent dans leurs services, outre des produits d'épargne, des prêts aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises. Dans les banques, les clients ont droit à différents crédits dont immobilier, affaires, automobile et scolaire etc. Les microfinances proposent globalement les mêmes offres.

S'il y a quelques points communs, la microfinance a pour sa part comme objectif de fournir des services financiers aux personnes à faible revenu. Elle s'inscrit dans une démarche d'appui aux ménages à faible revenu en leur facilitant l'accès aux

services financiers abordables et de qualité pour financer des activités génératrices de revenus. Elles aident également les ménages à revenu faible à stabiliser leurs dépenses de consommation et à se prémunir contre les risques. Au Togo 87 institutions dont 7 réseaux constitués de 103 structures de base sont dénombrées par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Quant aux banques, au-delà de gérer les moyens de paiement, elles ont également pour vocation d'assurer la sécurité des transactions financières et d'accorder des crédits. Au 3^e trimestre 2020, le Togo comptait 14 banques dont 11 filiales et 3 succursales.

Procédure simplifiée

La procédure d'obtention de crédit dans les institutions

de microfinance dans notre pays est plus simple. « Au plus une semaine après l'introduction de la demande, vous rentrez en possession de votre crédit », assure Laurent Assignon, agent de crédit à FUCEC-Togo.

Dans les microfinances, le futur débiteur pour une première demande de prêt, devra naturellement disposer d'un compte dans la structure datant d'au moins de 3 à 6 mois selon les institutions. Celui-ci doit être opérationnel durant cette période à travers des dépôts et des retraits réguliers d'argent.

En plus de cette exigence, l'éligibilité est conditionnée à la fourniture d'une garantie de remboursement. Celle-ci est constituée entre autres de cautionnement de deux personnes ayant chacune une activité génératrice de revenus, des preuves de source de revenus



du futur emprunteur. Celui-ci devra disposer, en outre, du tiers de la somme souhaitée à emprunter.

« Une fois ces conditions réunies, nous passons à l'étude du dossier pour nous assurer de la possibilité du client ou des personnes cautions à solder le crédit dans le délai », détaille l'agent de crédit. S'agissant du taux d'intérêt, il varie de 14 à 16 % selon l'institution. Les microfinances développent également des prêts de groupe avec des garanties collectives. « Dans ce cas, le crédit est octroyé à des groupements dont les membres exercent généralement des activités identiques. Le

groupement se constitue en caution et le paiement du crédit se fait également collectivement » explique M. Assignon.

Parcours de combattant dans les banques

Si le crédit est accessible avec un processus simplifié dans les microfinances, il peut constituer un véritable parcours de combattant pour les emprunteurs qui optent pour les banques. En effet, celles-ci exigent des conditions souvent inaccessibles pour les candidats.

(Suite à la page 14)



Bien plus qu'une rose* !!



à partir de

9.300.000 F_{NET}

*Offre valable du 03 au 14 Février 2021 et pour toute commande prise dans l'intervalle de cette période

1 AN D'ENTRETIEN
OU 15.000 Kms

+

1 AN D'ASSURANCES
AU TIERS



Oxy Conseil

CORIS BANK INTERNATIONAL BARAKA, LA SOLUTION ALTERNATIVE POUR TOUS VOS DEPÔTS ET FINANCEMENTS.

CBI BARAKA : Boulevard Eyadema, carrefour 3K • Email : corisbank-tg@coris-bank.com • Tél : 22 20 82 82

Solution de Financement Islamique
www.corisbankbaraka.com



Permis de construire, mode d'emploi

✉ Ibrahim SEYDOU

Les Togolais sont connus pour être champions de la construction, à usage professionnel mais surtout à usage domestique. En effet, la course au « chez-soi » est l'une de leurs caractéristiques. Pour eux, être locataire à vie est une preuve d'échec. « À chacun son chez » disait Yves MARGUERAT (1993) car plus qu'une maison de location, la maison personnelle au Togo cristallise la charge symbolique de la famille et exprime le succès et la pérennité de celle-ci. Mais mieux encore, avoir sa maison à Lomé est un acte de prestige, d'autant plus que la capitale attire tout le monde. Mais cette ambition ne s'accompagne pas toujours du respect des règles juridiques encadrant la construction, notamment l'obtention d'un permis de construire. L'actualité médiatique avec la suspension pour 4 mois du bihebdomadaire *Alternative* pour avoir accusé le ministre Koffi Tsolenyanou d'être un faussaire a remis sous les feux des projecteurs la question du permis de construire. En effet, les accusations de nos confrères portent sur la demande et la délivrance de celui-ci dans un dossier de succession. Qu'est-ce que le permis de construire, qui peut le demander, à qui est adressée la demande et à quelles conditions est-il délivré ? Focus !

Le permis de construire est un acte administratif délivré par l'autorité municipale ou la préfecture en fonction de la zone où l'immeuble sera implanté, avec l'appui technique de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Il a été instauré par un décret datant de 1967 et a pour objet de permettre à un promoteur d'immeuble ou à un particulier de réaliser son projet.

Ses avantages sont nombreux : être en conformité avec la réglementation en vigueur, avoir un bon rapport de voisinage en évitant par exemple les problèmes dus à la construction sur les murs mitoyens, assurer la sécurité et la durabilité de la construction. Détail non négligeable : il garantit un dédommagement en cas d'expropriation lorsque la ville ou l'Etat effectue des travaux d'intérêt public (équipements publics, routes, etc).

Tous travaux :

Le permis de construire concerne quiconque veut édifier une construction dans une agglomération tenue d'avoir un plan d'urbanisme. Cette obligation est



imposée pour les bâtiments annexes et les clôtures. Elle est également imposée pour les transformations extérieures ou intérieures des bâtiments existants, les surélévations et les extensions.

Les travaux de construction doivent être commencés dans un délai de six mois à dater de la délivrance du permis de construire. Passé ce délai, le délai de construire est périmé. En cas d'interruption des travaux pendant plus de un an, un nouveau permis de construire doit être demandé. Le maire ou le préfet à qui est adressée la demande, après étude et avis du ministère des travaux publics, accorde,

Peut-il être délivré à un vendeur alors que ce dernier n'est plus propriétaire ? Si les parties en conviennent ainsi parce qu'il existe des préalables de mutation au

refuse ou accorde sous réserve le permis. Tout refus doit être motivé. Elle doit intervenir dans un délai de deux mois après le dépôt de la demande. Passé ce délai, le permis est réputé accordé sous réserve de la conformité du projet aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et d'un rappel écrit à la demande.

Dépôt en ligne :

Parmi les réformes mises en œuvre par le Gouvernement pour l'amélioration du Climat des affaires, figure le dépôt du dossier en ligne à l'adresse www.construireautogo.gouv.tg pour plus d'efficacité et de

rapidité dans le traitement de la demande de permis de construire. Les pièces à fournir sont fonctions des catégories pour lesquelles la demande est faite et que le concours d'un architecte est requis.

De fait, pour la catégorie A, le dossier doit comporter un formulaire dûment rempli et signé par le requérant ou son représentant, une copie légalisée du titre de propriété (titre foncier, certificat administratif, acte notarié accompagné du certificat d'immatriculation), une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur, un rapport qui présente les

actes et travaux projetés (drainage, assainissement, usage des espaces non bâtis, un plan de situation du bien concerné dressé à l'échelle de 1/5.000e ou de 1/10.000e, un plan des états des lieux dressé à l'échelle de 1/200e indiquant les constructions et les réseaux existants, un plan d'aménagement dressé à l'échelle de 1/00e, un plan de masse dressé à l'échelle de 1/5000e, un plan des états des lieux et des travaux projetés et à démolir à l'échelle de 1/100e, une vue en plan côté et aménagé des différents niveaux dressé à l'échelle de 1/100e ou 1/200e de sorte à être lisible et au moins deux coupes longitudinales et transversales du terrain.

Pour la catégorie B, aux pièces précédentes, il faut ajouter un rapport de sécurité incendie, une copie du certificat de conformité environnementale délivré par le ministre chargé de l'environnement ainsi qu'un rapport présentant les mesures prises pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, s'il s'agit d'un établissement recevant du public (ERP). Quant à la catégorie C, aux pièces précédemment citées, il faut y joindre une copie des études et des plans d'ingénierie ainsi qu'un rapport d'organisation de chantier.

Les frais de délivrance du permis de construire de catégorie A, B et C sont fixés à 100 francs CFA par mètre carré de surface brute des planchers. Le délai de délivrance pour un dossier régulier est désormais de 10 jours au maximum.

Le permis de construire peut-il être délivré à une personne décédée ?

Le principe de la délivrance du permis de construire est qu'il est délivré au nom de la personne figurant comme propriétaire sur le titre foncier.

Peut-il être délivré à une personne décédée ? La réponse de principe est NON puisqu'un défunt ne peut entreprendre et financer des constructions. En revanche, si des héritiers veulent construire sur le terrain de leur auteur défunt et qu'ils

font la demande de permis de construire avec le titre foncier de celui-ci sans que ce titre ait été muté au nom desdits héritiers, l'administration délivrera le permis au nom de la succession représentée par le mandataire dont le mandat a été fourni au dossier.

Peut-il être délivré à un vendeur alors que ce dernier n'est plus propriétaire ? Si les parties en conviennent ainsi parce qu'il existe des préalables de mutation au

nom de l'acquéreur qui risquent de prendre du temps, le vendeur peut accepter que la demande se fasse à son nom en attendant la mutation prochaine. Cela n'est pas un droit pour l'acquéreur ni un devoir pour le vendeur car le principe reste que l'acquéreur opère la mutation du bien à son nom et demande le permis à son propre nom.

La durée de la procédure de mutation étant maintenant très brève, ce problème

risque de ne plus exister. En revanche, si l'acquéreur doit morceler un titre préexistant, cela risque de prendre du temps alors qu'il a payé le terrain et veut entreprendre des travaux.

Il peut être tenté de faire délivrer le permis au nom de son vendeur. La solution pour éviter que les usagers ne tentent de contourner les règles est soit, d'accélérer les processus de transfert de propriété par morcellement (comme cela

est le cas pour les mutations) ou d'accepter un contrat de vente authentique dûment enregistré accompagné d'un plan régulièrement visé et la preuve du dépôt à la conservation du dossier de morcellement.

Mais exiger uniquement le titre foncier au nom du demandeur du permis alors qu'il n'est pas en mesure de l'avoir dans les délais voulus peut pousser les parties à contourner parfois les exigences.

Validité d'un (01) an

Validité de trois (03) mois

REPUBLICQUE TOGOLAISE
Togo - Libéré - Progrès

QUITUS FISCAL

NUMÉRIQUE REGISTRE : 20 - N° 20 - N° 20 - N° 20
AUTRES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

DATE DE DÉLIVRANCE : 2023/01

Le Commissaire des Impôts soussigné atteste que :

CONTRIBUABLE

NOM : M. KOUSSA
PRÉNOM : ABRAHAM
RUE : RUE DE LA PAIX
VILLE : LOMÉ
PAYS : TOGO

ADRESSE

REGION : MARITIME
CANTON : COTONOU
VILLE : COTONOU
PAYS : TOGO

Fait à Lomé, le 05/01/2023



SEUL L'ORIGINAL A VUE DOCUMENT FISCAL

REPUBLICQUE TOGOLAISE
Togo - Libéré - Progrès

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

NUMÉRIQUE REGISTRE : 20 - N° 20 - N° 20 - N° 20
AUTRES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

DATE DE DÉLIVRANCE : 2023/01

Le Commissaire des Impôts soussigné atteste que :

CONTRIBUABLE

NOM : M. KOUSSA
PRÉNOM : ABRAHAM
RUE : RUE DE LA PAIX
VILLE : LOMÉ
PAYS : TOGO

ADRESSE

REGION : MARITIME
CANTON : COTONOU
VILLE : COTONOU
PAYS : TOGO

Fait à Lomé, le 05/01/2023



SEUL L'ORIGINAL A VUE DOCUMENT FISCAL

Les conditions d'obtention des nouveaux actes fiscaux

ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité.

QUITUS FISCAL

Sur la période d'au moins un an :

- déclarer et payer ses impôts et taxes avec régularité et sincérité ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une mise en demeure ;
- n'avoir jamais subi la retenue spéciale BIC de 15% appliquée sur la valeur en douane

des marchandises importées par des contribuables inactifs ;

- n'avoir pas fait l'objet de rappels d'impôts supérieurs à 15% des impôts émis et/ou déclarés spontanément lors d'un contrôle fiscal ;
- n'avoir jamais posé un acte ou eu un agissement de nature à faire obstacle aux différentes procédures fiscales ;
- n'avoir pas subi une procédure de contentieux douanier concluante.

La femme togolaise au centre du développement agricole

✎ Charles KOLOU

L'agriculture reste le principal secteur de l'économie togolaise, en raison de sa grande contribution à l'alimentation des populations, à la création de richesses, à l'offre d'emplois ainsi que des revenus générés. Elle contribue à hauteur de 40% à la formation de la richesse nationale et génère plus de 20% des recettes d'exportation. Le secteur emploie près de 54% de la population et 96% des ménages ruraux. Selon le dernier Recensement National Agricole (RNA), les femmes représentent 51.2% de cette population rurale.

La femme reste un maillon essentiel du développement de l'agriculture. Elle représente selon les statistiques officielles 53,46% de la population agricole active. Soit une prédominance des femmes dans le secteur agricole. Selon Adidjatou Pounpouni, chargée de projet à WILDAF Togo, les femmes sont présentes dans toutes les phases de la production agricole, du désherbage à la transformation et à la commercialisation des produits.

Selon le RNA (2014), les femmes dirigent près de 18% des ménages agricoles, confirmant leur rôle dans le secteur agricole. « Les femmes jouent un grand rôle dans le développement de l'agriculture de notre pays. Elles assurent aussi la sécurité alimentaire et nutritionnelle et contribuent énormément à l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux. Elles ont une forte présence dans la commercialisation des produits agricoles », soutient la présidente du Réseau National des Femmes Agricultrices du Togo (RENAFAT), Bariétou Agbéré.

Face aux défis

Malgré leur rôle dans le secteur agricole, les femmes font face à d'énormes difficultés. De fait, une étude de la FAO révèle que si les agricultrices disposaient des mêmes moyens de production que les agriculteurs dans le monde entier, elles augmenteraient leurs rendements agricoles de 20 à 30 % et éviter que 100 millions, voire 150 millions de personnes, ne souffrent de la faim.

Au Togo, la femme fait face à des difficultés d'accès à la terre. « Nous vivons dans une société patriarcale où la femme a moins de pouvoir que l'homme. Dans ces conditions, il est difficile à la femme de jouir pleinement de ses droits fonciers. Elles ont souvent un droit d'usage mais ne disposent pas du droit de propriété », relève



Des femmes effectuant des travaux champêtres

Adidjatou Pounpouni. De fait, explique la présidente du RENAFAT, les femmes n'ont que des autorisations qui s'apparentent à des faveurs à exploiter des terres. De plus, les femmes selon cette défenseure des droits des femmes agricultrices, sont parfois désavantagées dans les actions du gouvernement.

« Au niveau des périmètres aménagés par l'Etat comme les ZAAP (Zone d'Aménagement Agricole Planifiée) par exemple, l'attribution des terres ne prend pas toujours en compte les spécificités des femmes », indique-t-elle.

Les femmes en milieu rural manquent pour la plupart d'informations et méconnaissent le cadre juridique existant.

« Les femmes surtout en milieu rural ignorent l'existence des lois et ou leur contenu. Elles méconnaissent les Droits de l'Homme et les instruments juridiques qui les protègent. Il y a aussi le problème du manque d'alphabétisation, d'accessibilité ou de compréhension du cadre juridique, entre autres », indique la chargée de projet.

L'une des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes agricultrices reste le manque de ressources financières. De fait, l'aménagement de grandes parcelles exige des moyens financiers qu'elles n'arrivent

pas à mobiliser. De même, l'acquisition des intrants en vue de l'amélioration des rendements reste un défi pour nombreuses parmi ces femmes agricultrices.

Plaidoyer

Face à ces difficultés, le plaidoyer doit être poursuivi pour permettre à la femme de contribuer davantage à l'essor du secteur agricole. Ainsi, pour un accès facile aux terres, la prise des décrets ou textes d'application du code foncier et domanial se présente comme un atout majeur. Dès lors, l'un des principes généraux dudit code appelle à « veiller au respect de l'égalité de l'homme et de la femme dans l'accès au foncier ».

« Pour la gestion foncière, il est prévu la mise en place des commissions à différents niveaux notamment des Commissions de Gestion Foncière (CoGeF) qui assistent les maires dans la gestion des questions foncières ou encore des Sections Villageoises de Gestion Foncière (SVGF) qui sont les démembrés en milieu rural des CoGef. Il faudrait que les femmes rurales soient représentées dans ses commissions », plaident la patronne des femmes agricultrices.

Dans la répartition des parcelles des ZAAP et des agropoles en création par

l'Etat, cette dernière réclame que soit réservée pour les femmes une part importante des parcelles.

« Les ZAAP et les agropoles constituent une opportunité pour les femmes rurales d'avoir accès aux terres aménagées. Il faut

que l'Etat instaure des quotas en termes de pourcentage de terres à octroyer aux femmes. Il faudra au moins que 30% des terres aménagées soient affectées aux femmes rurales », réclame-t-elle.

Dans le même contexte, il se révèle impérieux de mettre en place un programme d'alphabétisation des femmes rurales. De plus, les chefs traditionnels et leaders communautaires devraient être davantage sensibilisés sur le code foncier et l'accès des femmes à la terre.

Il se révèle aussi judicieux de mettre en place un système de crédit foncier et d'épargne foncière à des taux d'intérêt réduits en plus des mécanismes existants, pour favoriser l'accès des femmes à la propriété foncière et autres ressources.

« Le ministère de l'agriculture devrait procéder au suivi de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des politiques et programmes du secteur agricole au niveau national et régional », plaide Mme Adidjatou Pounpouni.

Le gouvernement au pas

Le Togo faisant de l'agriculture un secteur clé de son développement, s'est engagé ces dernières années à mettre la femme au cœur de ses actions.

Ainsi pour son nouveau quinquennat, le gouvernement s'est engagé à poursuivre la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes rurales et leur participation effective à la prise de décision en vue de leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel pour mieux contribuer à l'atteinte des résultats attendus pour le secteur agricole.

« Un accent particulier sera mis sur l'accès des femmes à la terre et au crédit tout en œuvrant pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes avec la facilitation du Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) », a ainsi soutenu le ministre de l'Agriculture Antoine Lekpa Gbegbeni.

D'autres mécanismes à l'instar du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), sont également mis en place pour faciliter l'accès des femmes rurales/agricultrices au financement. Le ministre dévoile par ailleurs que dorénavant, dans la programmation et la mise en œuvre des actions du secteur, la prise en compte d'un pourcentage de femmes est priorisée.

« Des projets spécifiques aux femmes sont promues notamment un projet en cours de préparation relatif au développement de l'entrepreneuriat féminin à travers la promotion et l'accompagnement pour l'éclosion et l'essor durable des entreprises féminines de transformation et de commercialisation de produits agroalimentaires », a précisé le ministre de l'agriculture.

Dans le cadre de l'initiative présidentielle qui vise à doter chaque canton d'une ZAAP à l'horizon 2025, il est aussi annoncé l'installation sur chaque site d'au moins 40 femmes.

De plus, le gouvernement a adopté un certain nombre de textes promouvant l'accès des femmes à la terre notamment le Code Togolais des Personnes et de la Famille (CTPF), le Nouveau Code Pénal Togolais (NCPT), le Code Foncier et Domanial et la Constitution Togolaise.

Le vitiligo, une maladie qui décolore la peau

Par Nana GARBA

Le vitiligo est une maladie dont les victimes ont la peau par endroits tachetée d'une couleur blanche. On les affuble de surnoms de peaux de vache ou de zèbre et elles sont discriminées du fait de la méconnaissance du mal dont elles souffrent.

Le vitiligo est une maladie de la peau méconnue mais relativement fréquente, qui se traduit par une dépigmentation de l'épiderme. Inodore et sans réel danger pour la santé, elle occasionne en revanche des désagréments esthétiques, pouvant être très mal vécus sans un bon soutien psychologique.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 0,5% à 1% de la population mondiale serait touchée, quels que soient le sexe, l'âge, le type ou la couleur de la peau. Dans environ 50% des cas, le vitiligo débute entre l'âge de 10 ans et 20 ans. Les enfants et adolescents peuvent donc effectivement être touchés par cette maladie, même si cette dernière demeure très rare.

Des symptômes évolutifs

Le vitiligo se caractérise par l'apparition de taches blanches sur la peau. « Petites ou larges, elles peuvent atteindre n'importe quelle région du corps notamment les mains, les pieds, les articulations et le visage », souligne le Dr Pihan Jacques Gnossike, dermatologue vénérologue au centre dermatologique de Gbossimé à Lomé. « Parfois, les parties génitales, les poils ou cheveux poussant au niveau des taches deviennent également blancs », ajoute-t-il. Les bordures de ces zones sont plus colorées que le reste de la peau normalement pigmentée. Le processus est indolore et ne déclenche aucune démangeaison. De plus, le vitiligo n'est pas contagieux.

Il existe plusieurs formes de vitiligo. Le plus répandu est le vitiligo segmentaire. « Ici les taches sont localisées sur un seul côté du corps, par exemple sur une jambe ou un bras. Elles se forment rapidement, en l'espace de quelques mois puis la maladie cesse mystérieusement d'évoluer dans la majorité des cas », explique le dermatologue. Il existe cependant le vitiligo généralisé qui débute généralement avec l'apparition d'une simple tache blanche puis évolue de façon très



La mannequin Winnie Harlow atteinte de la maladie du vitiligo

variable au cours du temps.

Les lésions se développent ensuite symétriquement sur le corps à l'image du célèbre mannequin Canadien Winnie Harlow. Les premières zones atteintes sont les pieds, les mains et le visage. On a aussi une troisième forme rarissime : c'est le vitiligo « universalis ». « Dans ce cas, les taches finissent par atteindre la quasi-totalité du corps. Et cette forme est plus fréquente chez les adultes », relève le Dr Gnossike.

Des causes encore méconnues

A ce jour, l'origine exacte du vitiligo est encore mal connue. Mais ce qui est sûr, il n'est pas dû à l'utilisation des produits cosmétiques pour la dépigmentation.

En effet, cette dépigmentation de la peau est « due à une destruction anormale de mélanocytes, les cellules synthétisant le pigment nommé « mélanine » » explique le dermatologue. Les causes n'étant pas connues, la maladie cumulerait des facteurs de risques génétiques, environnementaux et auto-immunes.

Dans environ 30% des cas, la maladie du vitiligo est héréditaire. Ainsi, les personnes ayant des antécédents de vitiligo dans leur famille sont davantage exposées à le contracter.

« Ceux qui souffrent d'une maladie auto-immune, maladie durant laquelle le système immunitaire

s'attaque aux propres cellules de l'organisme comme le lupus, le diabète de type 1, sont aussi des personnes à risques. C'est pour cette raison même que le vitiligo est associé à des troubles de la thyroïde d'origine auto-immune », dit le Dr Gnossike.

Des complications peuvent survenir suite à certains facteurs chez ces personnes à risques. Alors, une atteinte de la peau comme une coupure, un gros coup de soleil, une irritation liée à des frottements répétés ou un contact avec certains produits chimiques, un choc émotionnel ou un fort état de stress peuvent amener les taches à apparaître ou s'étendre davantage.

Même si le vitiligo n'est pas dangereux en lui-même, les zones dépigmentées n'ont plus aucune protection face au soleil. En conséquence, les risques de coups de soleil importants et, à plus long terme, de cancer de la peau, sont majorés en cas de vitiligo. « Il est donc très important d'éviter au maximum d'exposer les zones touchées au soleil, en portant des vêtements couvrant par exemple », conseille le dermatologue. Le vitiligo est en quelque sorte le petit frère de l'albinisme.

Une maladie avec laquelle on doit vivre

Le vitiligo est une infection qui, malheureusement jusqu'alors, n'a pas de traitement pouvant radier complètement toutes les taches blanches apparues sur la peau. Mais il existe des

solutions de traitement dont le parcours peut s'avérer long et décourageant. Il permettra tout de même de ralentir les effets de la maladie et de repigmenter certaines zones.

« Pour ce faire, un diagnostic dermatologique est nécessaire. Pour déterminer l'étendue de la maladie, on peut aussi plonger la pièce dans l'obscurité et vous exposer à la lampe de Wood. Sa lumière ultra-violette permet de détecter toutes les zones atteintes, même celles semblant encore normales à la lumière naturelle. Une analyse de sang ou une biopsie peuvent également être effectuées, à la recherche d'une maladie auto-immune », souligne Dr Gnossike.

Après ce test, des crèmes repigmentantes et celles solaires à indice de protection élevé pour limiter les risques sont parfois prescrites. Une exposition aux rayons ultraviolets permet aussi de repigmenter les taches dans près de 50% des cas. Et ce processus de repigmentation peut prendre jusqu'à 24 mois.

Dans les cas les plus sévères, des greffes mélanocytaires de la peau sont également possibles. En cas d'échec des traitements, des solutions cosmétiques peuvent être envisagées.

Pour le dermatologue, vivre avec cette maladie bien qu'elle soit considérée comme bénigne, entraîne des conséquences importantes sur la qualité de vie des patients notamment des stigmatisations et une gêne à exposer les parties dépigmentées du corps au regard des autres.

C'est pourquoi un suivi psychologique est aussi utile pour mieux supporter cette maladie, chez l'enfant comme chez l'adulte.

C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une journée mondiale est dédiée à la maladie du vitiligo chaque 25 Juin. L'objectif étant de changer le regard porté sur les personnes qui en sont atteintes et d'encourager la recherche médicale.

Monnatt
Cabinet d'Avocats

« PETIT-DEJEUNER-DEBAT »

« **THEME** : LA RESPONSABILITE DU BANQUIER, TIERS-SAISI, DANS LE CADRE D'UNE SAISIE-ATTRIBUTION DE CREANCES »

DATE : 11 février 2021

ANIMATEUR : Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo

PUBLIC CIBLE : Les directeurs juridiques, les responsables des risques et leurs collaborateurs, les juristes de Banques et micro finances.

COUT DE LA FORMATION : 100 000 FCFA par personne

En cas d'inscription de trois (03) personnes une réduction de cinquante mille (50 000) Francs CFA est accordée, soit deux cent cinquante mille (250 000) Francs CFA pour la participation des trois personnes.

Ecrire à l'adresse email : inscription@monnatt.com pour le retrait de la fiche d'inscription

Ou encore passer au Cabinet d'étude Maître Tiburce MONNOU à Angle 1294

Rue Santigou (99TKN) et 234 Rue Abougou, Quartier Nukafu.

Tél : +228 90 54 22 10 / +228 22 61 15 15

RESPECTONS LES MESURES BARRIERES

A la découverte de la gamme de camions HINO by CFAO MOTORS

✎ Nana GARBA

CFAO MOTORS commercialise une nouvelle marque de véhicule, la japonaise HINO 300. Elle a été présentée le 04 Février dernier lors d'une cérémonie officielle. Pour la société, il s'agit de pallier l'arrêt de production des véhicules DINA, communément appelés « taxis bagages » qui ont rencontré un véritable succès auprès de la clientèle.

La marque HINO en général est composée de trois lignes de modèle: la HINO 300 (ligne des camion light), la HINO 500, celle des porteurs et la ligne 700 qui concerne les tracteurs et semi-remorques. La HINO 300 présentée à la cérémonie de lancement, est un véhicule petit porteur de 6,5 tonnes, 7,5 tonnes à 8,5 tonnes.

Equipée d'un moteur diesel, cette japonaise dispose d'un moteur de 4 cylindres turbo intercooler d'une puissance de 110 chevaux, avec une direction assistée, climatisation à la cabine. Les lames de suspension sur le pont arrière sont renforcées pour permettre de supporter le poids des bagages. Sa capacité de réservoir est de 100 litres avec une consommation moyenne comprise entre 10 et 12 litres au 100 km/h. « Côté sécurité, les portes et les marches ont été agrandies pour faciliter l'entrée et la sortie. Depuis sa cabine, elle vous offre une vue large. La marche arrière déclenche en sonore pour



Le camion petit porteur de la marque HINO 300

avertir que le véhicule est entrain de reculer », décrit Patrick Yvon, responsable des Equipements chez CFAO MOTORS.

Selon Pascal ERMGODTS, directeur général de la société, HINO qui appartient à 100

% à TOYOTA MOTORS et donc à CFAO MOTORS, est venue pallier l'arrêt de la production des véhicules DINA communément appelés « taxis bagages », qui ont connu un véritable success story avec les clients. Comme HINO est

TOYOTA, celle-ci lui a confié la ligne de production des DINA afin de poursuivre sa fabrication.

« Compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et du respect des mesures barrières, nous n'avons organisé le lancement officiel que cette année » a

Pour rappel, HINO est une marque centenaire qui est devenue propriété de TOYOTA en 2001. Sa commercialisation et sa distribution par le groupe CFAO MOTORS ont débuté en 2009. Elle a été mise en vente au Togo en janvier 2020.

expliqué M. ERMGODTS, qui assure de la disponibilité des pièces de rechange de la HINO.

Un prix promotionnel de 15 millions FCFA est proposé aux clients jusqu'au 28 février 2021 pour cette nouvelle marque.

MOOV AFRICA :

✎ Edem QUIST

Un nouveau visage, un nouveau monde

Depuis le 1er Janvier 2021, la filiale du groupe MAROC TELECOM a une nouvelle identité : MOOV AFRICA. Celle-ci a été officiellement présentée le 03 février dernier dans un somptueux décor au Blu Turtle Bay à Lomé, en présence, d'Abdellah Tabhuret, directeur général de MOOV AFRICA Togo.

L'histoire d'ATLANTIQUE TELECOM TOGO a démarré en janvier 2000 avec le nom TELECEL sans le logo, puis avec le logo et la signature TELECEL BEYOND COMMUNICATIONS. En décembre 2006, MOOV NO LIMIT fit son apparition. Pendant quatorze ans, cette marque va s'élargir grâce à l'acquisition de nouvelles filiales par le groupe.

« Aujourd'hui avec une présence dans 11 pays sous des identités visuelles aussi différentes que diversifiées, il était devenu nécessaire de penser à harmoniser, uniformiser, simplifier et standardiser ces différents logos pour en faire un, en gardant le moov et en restant toujours dans le moov », a indiqué M. Tabhuret.



Ce changement d'identité visuelle s'accompagne pour les abonnés togolais d'une bonne nouvelle : le pays est retenu

parmi les stations maritimes où atterriront de nouveaux câbles depuis le Maroc pour atteindre le Gabon.

« Ce câble va développer et améliorer la couverture, bien évidemment

la connectivité internationale mais surtout la connectivité internet. Nous avons une grande capacité de bande passante qui va permettre aux consommateurs de naviguer aisément et d'avoir des débits de qualité. Dans tous les cas, c'est une promesse liée à un déploiement technologique mais également un déploiement en termes d'innovations, d'offres et de services » s'est félicité le dirigeant de MOOV AFRICA TOGO.

Le développement du secteur des télécommunications, avec tous les changements et les challenges induits, propulsent cette marque d'envergure continentale vers de nouveaux horizons avec des offres de produits et services plus alléchants et moins onéreux pour les abonnés.

La nouvelle identité visuelle marque ainsi d'un signal fort le début d'une nouvelle aventure de conquête de l'Afrique.

Tout sur le CHAN 2020

La 6ème édition du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN 2020) a connu son épilogue le dimanche 7 février dernier avec la grande finale qui a opposé les Lions de l'Atlas tenants du titre aux Aigles du Mali. A l'arrivée les Marocains dominateurs 2-0, conservent leur titre. Outre cette performance marocaine, les pays participants ont fini la compétition avec diverses fortunes.

Performance des équipes

16 équipes engagées dans la compétition, seules trois comme à l'accoutumée finissent sur le podium. La première marche est occupée par le Maroc vainqueur de la compétition. Il est suivi du Mali, finaliste malheureux et de la Guinée dominatrice du pays hôte lors de la petite finale 2-0.

Outre ces trois équipes, le Cameroun, la République démocratique du Congo (RDC), le Congo, le Rwanda, la Zambie ont réussi à accéder au second tour.

Avec 16 buts marqués, le Maroc finit meilleur attaque du tournoi et le Mali avec seulement de 2 buts encaissés se distingue comme meilleure défense.

Le Zimbabwe et la Libye avec une seule réalisation, le Congo, le Niger et le Cameroun avec deux buts marqués ont fini la première phase comme pire attaques.

La compétition en chiffre

Au total 32 matchs ont été disputés avec 58 buts marqués comme lors de l'édition précédente au Maroc, loin derrière les 80 du Rwanda en 2016 et les 73 d'Afrique du Sud en 2014. Lors des 24 rencontres de phase de poule



Les Marocains célébrant leur victoire

de ce CHAN Cameroun 2021, 46 buts ont été inscrits, soit une moyenne de 1,91 buts / match. 10 rencontres de cette première partie se sont soldées par un score nul (soit 41,67% des matches) dont 5 vierges. L'opposition de la 3e journée dans la poule D entre la Tanzanie et la Guinée a été le nul le plus riche en buts (2-2).

Le meilleur bilan de la phase de poules est à mettre à l'actif de la RDC, du Mali et du Maroc qui ont obtenu 7 points sur 9 possibles. Mali, Cameroun, RDC, Maroc, Guinée, Rwanda, Zambie sont les 7 nations n'ayant enregistré aucune défaite lors de la phase de poule. Le groupe C, celui du Togo a été le plus prolifique en but avec 16 buts sur les 6 rencontres, le groupe D avec 12 réalisations est classé

deuxième et ceux de A et B avec chacun 9 buts finissent 3ème.

Le tour suivant a été également prolifique en buts grâce aux 16 réalisations enregistrées sur les 8 rencontres soit une moyenne de 2 buts par rencontre.

Les récompenses

Au terme de la compétition, le titre de buteur est allé au Marocain Soufiane Rahimi avec 5 réalisations. Le joueur de 24 ans devance le Guinéen Gnagna Barry (3 buts), élu homme du match à trois reprises. Il est également élu meilleur joueur.

Dans cette catégorie, il devance encore un Guinéen, le milieu de terrain Morlaye Sylla, désigné homme du match à 4 reprises. Auteur de deux doublés, contre

l'Ouganda lors du dernier match de poules (5-2) puis face au Cameroun en demi-finales (4-0), Rahimi égale le record de son coéquipier Ayoub El Kaabi, qui en 2018 a réussi un triplé et a été sacré, meilleur joueur et meilleur buteur.

Au-delà du sacre collectif, à titre individuel, le Marocain Anas Zniti, le portier, a été récompensé en qualité de meilleur gardien du tournoi. En dépit de sa défaite en finale, le Mali gagne le prix de l'équipe faire Play de la compétition.

Zoom sur les Eperviers

Les Eperviers du Togo pour leur première participation à cette compétition réservée aux joueurs locaux, ont fait bonne impression même s'ils sont éliminés dès le premier tour. Les poulains de l'ex-international Jean-Paul Abalo Dosseh, ont enregistré durant leur parcours deux défaites et une victoire. Classés 3ème du groupe C avec 3 unités derrière le Maroc (1er) et le Rwanda (2è) et devant l'Ouganda 4è, les Eperviers A' ont encaissé 5 buts et marqué 4.

L'attaquant de l'ASCK, Richard Nane est sacré meilleur buteur Togolais avec 2 buts marqués. Quant à Ismaël Ouro-Agoro, il a été élu une fois l'homme du match face à l'Ouganda. Il a à son actif une passe décisive.

La grande déception dans le nid des éperviers reste la piètre prestation du capitaine Gnama Akaté. Il n'a été

titularisé qu'une seule fois et suivra la dernière sortie des Eperviers depuis le banc de touche.

L'équipe type de la compétition

A l'issue de la finale, la Confédération africaine de football (CAF) a dévoilé son équipe type du CHAN 2020. Celle-ci est dominée par les vainqueurs Marocains, représentés par 5 joueurs dont Soufiane Rahimi, qui a terminé meilleur joueur et meilleur buteur de la compétition.

On retrouve également 4 joueurs du finaliste malheureux, surtout en défense, dont le gardien Djigui Diarra bien que le Marocain Anas Zniti eût été désigné meilleur gardien du tournoi dimanche soir.

A signaler également la présence de deux Guinéens, qui ont décroché la médaille de bronze : Morlaye Sylla, qui était un candidat sérieux au titre de meilleur joueur, et Yakhouba Gnagna Barry, 2e meilleur buteur de cette édition avec 3 buts au compteur.

L'équipe type du CHAN 2020 d'après la CAF : Djigui Diarra (Mali) - Issaka Samake (Mali), Yacouba Doumbia (Mali), Abdelmounaim Boutouil (Maroc), Hamza El Moussaoui (Maroc) - Yahya Jabrane (Maroc), Sadio Kanouté (Mali) - Yakhouba Gnagna Barry (Guinée), Morlaye Sylla (Guinée), Soufiane Rahimi (Maroc) - Ayoub El Kaabi (Maroc).

ECONOMIE/

(Suite de la page 7)

Globalement, pour les personnes physiques, il faut être salarié et titulaire d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, ouvrir un compte chèque dans les livres de la banque, avoir une domiciliation ferme et irrévocable du salaire signée par l'employeur.

Dans les dossiers de demande de prêt, Les 3 derniers bulletins de salaire devront être joints à la demande et la banque devra vérifier le coefficient d'endettement du demandeur.

Celui-ci devra également souscrire à une assurance décès invalidité et perte d'emploi, ainsi qu'à la signature d'une convention de crédit sous seing privé, indispensables à la validité du dossier. Les banques exigent par ailleurs une garantie de solvabilité qui est généralement le titre foncier. « Les banques sont sans pitié si vous ne payez pas dans le délai auquel cas votre bien sera saisi », précise Elysée PAGNON, employé de banque.

Le dépôt de dossier est suivi de son étude. « En fonction du salaire, nous calculons la quotité. Celle-ci détermine le montant à mettre à votre disposition » explique l'employé de banque.

« Ces conditions ne facilitent pas l'accès aux crédits dans les banques », regrette un agent de la fonction publique.

Si l'accès n'est pas facile pour les particuliers, il l'est encore plus pour les entrepreneurs. Ceux-ci, pour être éligibles, devront fournir des documents qui renseignent sur l'entreprise, son

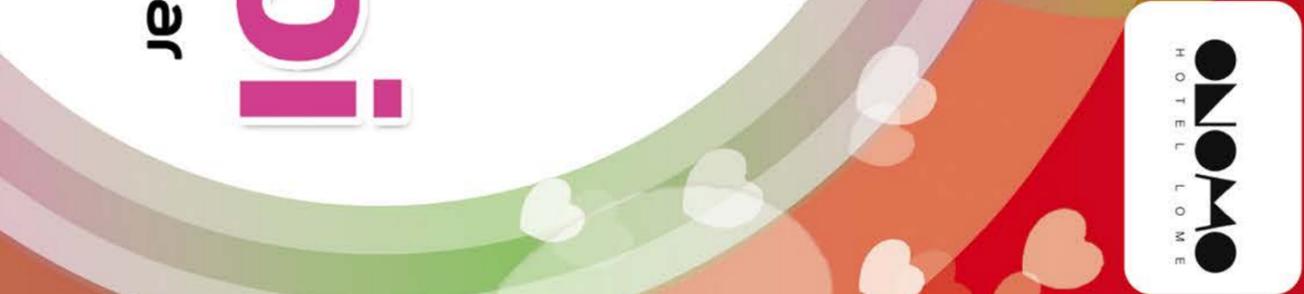
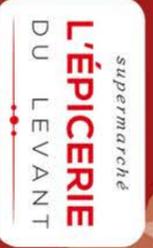
plan d'affaires, ainsi que des garanties de remboursement.

Une préférence aux microfinances

De fait, la majorité des Togolais choisissent les microfinances. D'après les données de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sur la situation des sociétés de financement décentralisées au Togo, près de 2 millions de nos compatriotes ont recours aux services de la microfinance.

« Les structures de microfinances, considérées pendant longtemps comme réservées aux couches vulnérables, intéressent de plus en plus les employés, voire de grands commerçants » relève Laurent Assignon.

Selon la même source, le taux de bancarisation dans notre pays en 2019 est de 25,1%. Malgré ce taux qui fait du Togo champion dans l'espace UEMOA, l'accès des ménages et des entreprises au crédit reste difficile avec des taux de l'ordre de 8%.



Toi & Moi

Une émission produite par




A suivre en exclusivité sur la TWT le 14 février à partir de 20h30



woodin®

Le créateur

Nouvelle Collection



woodinfashion.com

100% Satisfaction
de Woodin